

Finances communales



Michel BAERT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

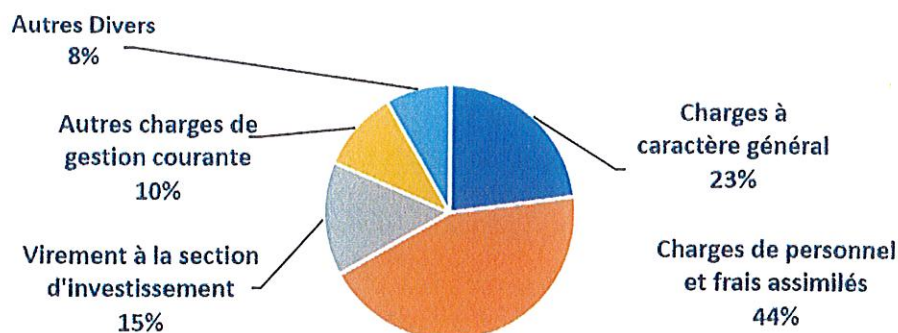
Nous avons mis en place une politique permettant aux employé(es) de ne plus avoir de contrat précaire qui perdurait l'ancienneté des salarié(es), nous avons aussi revu le niveau de salaire et avantage notamment pour nos aides à domicile, qui sans relâche, s'occupent de nos aîné(es) et personnes vulnérables, par exemple la prime Ségur au prorata du temps de travail a été instaurée.

Les autres dépenses notables sont celles de l'énergie, nous procéderons, à la suite du

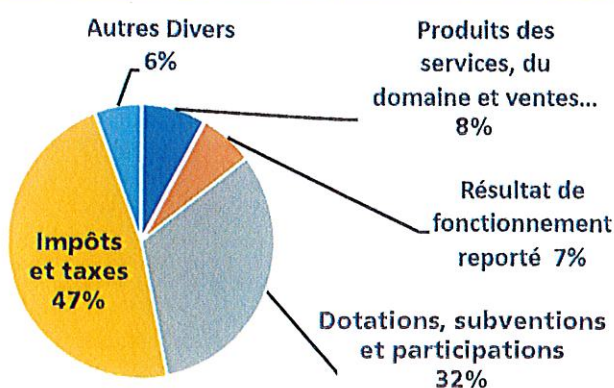
changement des lampes, entre 150 à 250w par des leds à 60w, une extinction de nuit entre 23h30 et 6h du matin, il a été décidé de mettre des horloges dans ce sens.

La sécheresse de cet été nous a imposé d'arroser que le strict nécessaire et doit nous obliger à prendre garde sur les déficits climatiques.

Toujours en matière d'économie d'énergie, nous avons plusieurs pistes d'économies notamment sur l'isolation des bâtiments.



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUES 4 458 124.17 EUROS



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les principales recettes pour le fonctionnement viennent : De la taxe foncière, et de la dotation de l'ancienne taxe d'habitation via le département, du solde reporté du fonctionnement.

Concernant la taxe foncière la municipalité a fait le choix comme l'an dernier de ne pas augmenter la part communale de façon à ne pas pénaliser les ménages, l'augmentation que vous avez pu constater vient de la valeur locative qui est gérée par l'état et selon un indice INSEE sur l'inflation.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUES 4 458 124.17 EUROS